MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS
Liberté
Égalité
Fraternité

Service du Commissariat des Armées
Plate-forme Commissariat Ouest (Rennes)
Division Achats Publics
Bureau Achats Fournitures et Services

PLATE-FORME COMMISSARIAT OUEST
Quartier Foch - BP 22
35998 RENNES CEDEX 9

MARCHÉ MULTISERVICES

Objet de l'accord-cadre :

Gestion et exécution de multiservices au profit du Groupement de Soutien Commissariat de Bourges (GSC BRG).

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES SPECIFIQUES

CCTPS

Poste 1

Nettoyage des locaux au profit du CFD

Suivi des modifications

Version	Document	Date	Nature des modifications

Nota : les modifications sont marquées en marge droite.

SOMMAIRE

1. OBJET – NATURE ET ÉTENDUE DES PRESTATIONS 4
1.1. Objet 4
1.2. Nature et étendue des prestations 4
2. DÉFINITION DES PRESTATIONS 4
2.1. Prestations forfaitaires 4
2.1.1. Nettoyage des locaux 4
2.1.1.1. Programmes de nettoyage 4
2.1.1.2. Surfaces à nettoyer 4
2.1.2. Fourniture des consommables et accessoires d'hygiène 5
2.1.2.1. Fourniture des consommables d'hygiène 5
2.1.2.2. Fourniture des accessoires d'hygiène 5
2.2. Prestations hors forfait 5
3. EXIGENCES OPÉRATIONNELLES 6
3.1. Fermeture des portes des bureaux et salles de cours 6
3.2. Horaires des prestations 6
3.2.1. Horaires des prestations en période d'activité normale 6
3.2.2. Horaires des prestations en période de basse activité 6
3.3. Consommables et accessoires d'hygiène 6
3.3.1. Système de suivi des stocks 6
3.3.2. Mise en place des distributeurs et accessoires d'hygiène 6
3.3.3. Retrait des distributeurs et accessoires d'hygiène 7
3.4. Nettoyage du mobilier 7
3.5. Collecte, tri sélectif et évacuation des déchets 7
3.6. Utilisation de matériels et engins 7
3.7. Évacuation des eaux usées 7
3.8. Nettoyage de la vitrerie en hauteur 7
3.9. Fin d'intervention des prestations 7
4. CONTRAINTES SPÉCIFIQUES 7
5. REPORTING 8
6. ANNEXES 8
Annexe 1 : Détail des programmes et fréquences (fichier séparé) 8
Annexe 2 : Détail des surfaces à nettoyer (fichier séparé) 8
Annexe 3 : Détail des surfaces vitrées à nettoyer 9
Annexe 4 : Liste et quantité d'équipements sanitaires à mettre en place et à entretenir 10

1. OBJET – NATURE ET ÉTENDUE DES PRESTATIONS

1.1. Objet

Le présent CCTPS présente les dispositions spécifiques du poste 1 : Nettoyage des locaux au profit du CFD.

1.2. Nature et étendue des prestations

L'ensemble des prestations concerne le CFD et ses entités hébergées (hors bâtiment 019 : IGESA).

Le Titulaire assure, pour le compte du Bénéficiaire, les prestations suivantes :

- le nettoyage des locaux,
- la fourniture, la mise en place des distributeurs et des accessoires sanitaires,
- la mise en place et le réapprovisionnement des consommables,
- le nettoyage de la vitrerie,
- la collecte, le tri sélectif et l'évacuation des déchets jusqu'aux conteneurs appropriés.

2. DÉFINITION DES PRESTATIONS

2.1. Prestations forfaitaires

Les prestations forfaitaires font l'objet d'un bon de commande sur la base des prix forfaitaires.

2.1.1. Nettoyage des locaux

La description des prestations attendues en fonction des programmes ci-dessous et leur fréquence est détaillée en Annexe 1 au présent CCTPS.

2.1.1.1. Programmes de nettoyage

Programmes	Nature
1	Bureaux et salles de réunions
2	Circulations horizontales, verticales et paliers
3	Salles de cours et laboratoires
4	Salles de repos, loisirs, cafétéria et salle polyvalente (bâtiment 015)
5	Sanitaires, douches et lavabos
6	Ascenseurs et monte-charges
7	Locaux divers (ateliers)
8	Amphithéâtre (bâtiment 015)
9	Entrées et abords des bâtiments, circulations, rampe d'accès, cendriers et poubelles extérieures
10	Petit salon Mezzanine (bâtiment 015)
11	Salon de jardin et mobilier urbain

Chaque programme comprend la collecte, le tri sélectif et l'évacuation des déchets jusqu'aux conteneurs appropriés.

2.1.1.2. Surfaces à nettoyer

Les surfaces à nettoyer sont détaillées en Annexe 2 au présent CCTPS.

2.1.2. Fourniture des consommables et accessoires d'hygiène

2.1.2.1. Fourniture des consommables d'hygiène

Le Titulaire assure la fourniture, la mise en place et le réapprovisionnement des consommables d'hygiène suivants :

- du papier hygiénique en rouleau, double plis, en pure ouate de cellulose, prédécoupé et adapté aux distributeurs,
- des couvre-sièges adaptés aux distributeurs,
- du savon liquide ou mousse adapté aux distributeurs,
- des sacs poubelles adaptés aux poubelles mises en place,
- des produits désinfectants et désodorisants pour urinoir,
- des essuie-mains en papier adaptés aux distributeurs.

2.1.2.2. Fourniture des accessoires d'hygiène

Le Titulaire assure :

- la fourniture de distributeurs et accessoires sanitaires détaillée en Annexe 3 au présent CCTPS,
- leur mise en place (en début de marché),
- leur maintenance et leur remplacement en cours de marché,
- leur dépose (en fin de marché).

2.2. Prestations hors forfait

Les prestations hors forfait font l'objet d'un bon de commande sur la base du bordereau de prix unitaires (BPU) ou sur devis du Titulaire.

La description des prestations attendues en fonction des programmes ci-dessous et leur fréquence est détaillée en Annexe 1 au présent CCTPS.

Programmes	Nature
12	Office du bâtiment 015
13	Voilages en hauteur du hall d'accueil du bâtiment 012
14	Vitreries et surfaces horizontales en hauteur

Chaque programme comprend la collecte, le tri sélectif et l'évacuation des déchets jusqu'aux conteneurs appropriés.

<u>Programme 12</u> : Office du bâtiment 015

Les prestations concernent le nettoyage des :

- sols à tous les niveaux,
- surfaces extérieures des équipements (inox et vitres).

<u>Programme 13</u> : Voilages en hauteur du hall d'accueil du bâtiment 012

Les prestations concernent la dépose, le lavage et la repose de 3 voilages de forme triangulaire (hauteur du triangle 5 m, base du triangle 3 m ; soit une surface de 22,5 m^2 à une hauteur de 3,5 m).

<u>Programme 14</u> : Vitreries et surfaces horizontales en hauteur

<u>Nettoyage des surfaces vitrées</u> :

Les surfaces vitrées à entretenir sont détaillées en Annexe 3 au présent CCTPS.

Pour chaque ouverture (fenêtres, baies vitrées, verrières, etc.), les prestations de nettoyage :

- s'appliquent à la partie intérieure et extérieure (dont imposte, soubassement, allège et croisillons),
- correspondent à un dépoussiérage/nettoyage intégral de tous les éléments (vitres, rebords, contours, joints, poignées, retrait des toiles d'araignées, etc.).

<u>Nettoyage des surfaces horizontales</u> :

Pour les prestations de nettoyage des surfaces horizontales en hauteur visibles des escaliers et des passerelles, elles correspondent à un dépoussiérage/nettoyage intégral de tous les éléments, retrait des toiles d'araignées, etc.

<u>3. EXIGENCES OPÉRATIONNELLES</u>

Toute prestation doit faire l'objet d'une planification validée par le Bénéficiaire.

3.1. Fermeture des portes des bureaux et salles de cours

Les portes des bureaux et des salles de cours sont fermées à clé en dehors des heures ouvrées.

3.2. Horaires des prestations

3.2.1. Horaires des prestations en période d'activité normale

Les salles de cours, les laboratoires, la cafétéria, la salle polyvalente, l'amphithéâtre, les ateliers ainsi que leurs circulations doivent être terminées au plus tard à 08h00,

L'ensemble des autres surfaces est à nettoyer entre 08h00 et 17h30.

3.2.2. Horaires des prestations en période de basse activité

En période de basse activité du CFD, seuls les bureaux et les sanitaires sont nettoyés entre 08h00 et 17h30.

3.3. Consommables et accessoires d'hygiène

3.3.1. Système de suivi des stocks

Le Titulaire met en place un système de suivi des stocks des différents consommables et accessoires prévus pour l'exécution du marché. Il est tenu à jour au fil de l'eau par le Titulaire et consultable à tout moment par le Bénéficiaire.

3.3.2. Mise en place des distributeurs et accessoires d'hygiène

Le Titulaire met en place les distributeurs et accessoires d'hygiène en utilisant au maximum les trous déjà présents de sorte à ce qu'aucun trou ou détérioration ne soit visible.

Dans le cas où, pour des raisons indépendantes de la volonté du Titulaire, ce dernier ne serait pas en mesure de fournir des distributeurs et accessoires strictement identiques, il propose au Bénéficiaire des équipements de remplacement aux caractéristiques similaires.

3.3.3. Retrait des distributeurs et accessoires d'hygiène

A l'expiration du marché, le Titulaire dépose les équipements dans les mêmes conditions que pour un remplacement en remettant en état la surface supportant l'appareil, de sorte qu'aucun trou ou détérioration ne soit visible suite à cette dépose et reprend ses accessoires.

3.4. Nettoyage du mobilier

Le nettoyage du mobilier (bureaux, armoires, tables, guéridons, etc.) est exécuté sommairement au-delà du seuil limite d'encombrement de 50 % de sa surface, hors matériel informatique.

3.5. Collecte, tri sélectif et évacuation des déchets

Un système de tri sélectif existe sur le site :

- 2 poubelles sont mises en place dans les bureaux et les salles de cours :
 - 1 de couleur bleue pour le papier,
 - 1 de couleur différente pour les autres déchets.
- des poubelles pour déchets recyclables sont également placées dans chaque bâtiment.

3.6. Utilisation de matériels et engins

Le Titulaire prend toutes les précautions lors de l'utilisation de ses matériels (aspirateurs, auto-lustrant, échafaudage, etc.) et engins de manutention, afin d'éviter toutes dégradations.

Le Titulaire doit s'assurer auprès du Bénéficiaire que le poids des engins qu'il utilise soit compatible avec la charge au sol admissible.

3.7. Évacuation des eaux usées

Les eaux usées sont versées uniquement aux endroits prévus à cet effet.

3.8. Nettoyage de la vitrerie en hauteur

Le Titulaire doit pouvoir justifier de la formation spécifique du personnel aux travaux en hauteur avec mise en place d'une nacelle autoportée ou d'un système équivalent.

L'usage de moyens d'élévation (nacelle autoportée ou équivalent) ne peut se faire sans l'accord du chargé de prévention du site. Ce dernier doit être averti par écrit au minimum 8 jours avant l'intervention programmée, et ce, afin d'établir un plan de prévention.

Les matériels ne devront en aucun cas être en contact direct avec les parois verticales. Les extrémités supérieures des échelles et escabeaux seront protégées, leurs pieds seront munis de patins protecteurs.

3.9. Fin d'intervention des prestations

En fin d'intervention, le mobilier, les équipements, les matériels et les produits déplacés sont rangés à leur place initiale, les fenêtres sont fermées, les lumières sont éteintes (dans le cas de locaux inutilisés) et les portes refermées (à clé le cas échéant).

4. CONTRAINTES SPÉCIFIQUES

En début de service, le personnel d'entretien perçoit les clés des locaux à entretenir à l'accueil du CFD et les réintègre au même endroit en fin de service.

L'ascenseur présent au bâtiment 015 étant totalement vitré, l'entretien de ses surfaces (intérieur et extérieur de la cabine et du fût) doit être réalisé en collaboration avec le prestataire en charge de sa maintenance afin d'en assurer la mise en sécurité lors des interventions de nettoyage.

5. REPORTING

Le Titulaire présente lors des réunions mensuelles d'activités (RMA) le reporting suivant :

- le bilan glissant annuel des contrôles mensuels (contradictoires ou autocontrôles),
- les non-conformités relevées,
- la planification annuelle (prévisionnel et réalisé),
- les faits marquants du poste.

6. ANNEXES

Annexe 1 : Détail des programmes et fréquences (fichier séparé)
Annexe 2 : Détail des surfaces à nettoyer (fichier séparé)
Annexe 3 : Détail des surfaces vitrées à nettoyer
Annexe 4 : Liste et quantité d'équipements sanitaires à mettre en place et à entretenir

Annexe 3 : Détail des surfaces vitrées à nettoyer

Le tableau ci-dessous détaille les surfaces à nettoyer (intérieur + extérieur) :

Bâtiment	Surface en m²
005 1er	133,67
005 RDC	191,85
011 1er	213,17
011 RDC	541,44
012	893,44
013	842,43
014 1er	169,62
014 RDC	1 350,14
015 1er	462,85
015 RDC	1 173,21
016 1er	344,17
016 RDC	980,59
020 RDC	186,38
022 RDC	105,89
024 1er	301,13
024 RDC	318,65
025 1er	389,83
025 RDC	414,51
026 1er	68,42
026 RDC	911,22
Total général :	**9 992,60**

Annexe 4 : Liste et quantité d'équipements sanitaires à mettre en place et à entretenir

Équipements sanitaires	Quantité
Distributeurs Essuie-mains papier	28
Distributeurs de savon liquide pour sanitaires (0,5l)	100
Distributeurs de papier hygiénique	95
Balayette WC	95
Distributeurs de couvre-sièges plastique ou papier	53
Poubelles WC	76
Diffuseurs de parfums	5
Urinoirs sans eau présents sur le site (pour information)	20